

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/089

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

**Objet : Subvention exceptionnelle au Club de Hand**

Madame le Maire informe que le nouveau Club de Hand a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€.

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de démarrage d'un montant de 1 000€.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ☑ Décide l'octroi une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000€ au Club de Hand,
- ☑ Dit que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au BP 2024 au Chapitre 65 – article 65748,
- ☑ Autorise le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



Patricia GOUDARD